

Interpellation:

Y a-t-il une volonté politique pour favoriser la complémentarité vélo – métro ?

La nouvelle communauté tarifaire Transports publics lausannois (TL)–LEB et car postaux est entrée en vigueur au 15 décembre 2002. L'initiative est certainement à saluer au niveau du transport des voyageurs et voyageuses. Il suffit désormais de prendre un seul billet, quelle que soit l'entreprise de transport utilisée. Le tarif dépend uniquement de la distance parcourue.

Par contre, au niveau du billet vélo, la communauté tarifaire est synonyme d'un seul et même tarif sur tout le réseau que l'on se déplace d'Ouchy à Moudon ou d'Ouchy à la gare CFF. Est-ce là le sens d'une communauté tarifaire ? Le prix d'un trajet Ouchy-Gare CFF est désormais pour une voyageuse et son vélo de 5.40 frs, dont 3 frs pour le seul vélo. Ce tarif est purement et simplement dissuasif.

Spécialement dans une ville en pente comme Lausanne, si l'on veut favoriser l'usage du vélo, il faut absolument créer une réelle complémentarité Vélo - Transports publics, surtout sur les axes Nord-Sud. Le métro est l'instrument idéal pour mettre en œuvre cette politique, d'autant plus qu'il sera prolongé avec la construction du M2. C'est d'ailleurs la volonté exprimée par la Municipalité de Lausanne dans son plan directeur au chapitre des deux-roues légers: "Il est proposé schématiquement la création d'itinéraires est-ouest, parallèles aux courbes de niveau (...). En complément, il convient de relier ces axes à l'épine dorsale des transports publics existants et futurs (LO-LG) afin de faciliter le déplacement des usagers à vélos sur les lignes de plus grande pente." La capacité de M2 sera telle que ce serait une faute de ne pas la mettre pleinement à contribution.

Pour la Confédération également, la mobilité combinée est importante puisque dans son projet de plan directeur de la locomotion douce, un des principes directeur est celui de l'association optimale des infrastructures de la locomotion douce avec celles des moyens de transports publics. Elle préconise comme mesure la création de possibilités de transport simples et attrayantes pour les vélos, voitures d'enfants et bagages dans les transports publics.

Enfin, à Lausanne, le problème de la pollution de l'air et des nuisances sonores causé par l'automobile est important. Les valeurs limites fixées par les ordonnances fédérales sur la protection de l'air et sur la protection contre le bruit sont systématiquement dépassées. Là encore, la Commune, dans la mesure P13 de son plan OPB - OPAIR, prévoit "l'étude d'un 'remonte-pente' pour bicyclettes". Un usage plus fréquent du vélo – comme à Genève, Berne ou encore Bâle – permettrait ainsi de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitantes et habitants de Lausanne.

Dès lors, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. Ces nouveaux tarifs sont tout simplement dissuasifs pour espérer favoriser une complémentarité vélo-transports publics. Comment la Municipalité entend-elle concilier cet état de fait avec la volonté exprimée dans le Plan directeur communal d'utiliser les métros comme ascenseurs urbains ?
2. La construction du futur M2 représente un enjeu capital. En complémentarité avec le métro, le vélo pourrait réellement voir son utilisation accrue et on pourrait à long terme espérer réduire une partie du trafic automobile grâce à un usage plus fréquent du vélo. La Municipalité entend-elle tenter de faire revenir le Conseil d'administration des TL sur cette décision ?

3. A long terme une politique de promotion du vélo est bénéfique à la collectivité, mais il est clair qu'à court terme elle a un coût. Dans cette optique, la Municipalité est-elle d'avis que le seul objectif de l'entreprise publique TL est la rentabilité ou considère-t-elle aussi les TL comme un instrument de sa politique des transports ?
4. La Municipalité a-t-elle envisagé de créer un demi-tarif vélo (soit 1.50 frs) sur les lignes de métro ou encore de mettre sur pied un abonnement "Vélo", comme cela existe dans bien d'autres villes et comme le pratiquent notamment les CFF ?

Florence Germond

Lausanne, le 21 janvier 2003